

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Le Préfet,  
Directeur du Cabinet*

Paris, le 08 NOV. 2013

Réf. : 13-031224-D / JFB

Monsieur,

Vous avez souhaité faire part à Monsieur Manuel VALLS, ministre de l'intérieur, des préoccupations exprimées par Madame Sabine MULLER, Messieurs Olivier ALBA, Régis BEDOS et Jean-Louis DISARO, conseillers municipaux du BARCARÈS, relatives au contrôle de légalité exercé sur les actes de leur commune, considérant notamment que les conditions d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre et du marché de travaux pour l'aménagement du restaurant « *La Coudalère* », autrement nommé « *Le Bô Chelli* » seraient entachées d'illégalité.

Soyez assuré que le ministre a pris connaissance avec attention de votre courrier. Les contraintes de son agenda, particulièrement chargé, ne lui permettront pas, toutefois, de vous recevoir comme vous l'avez souhaité.

Il n'en reste pas moins attentif à la situation de la commune du BARCARÈS, au regard en particulier de l'exercice du contrôle de légalité dont la responsabilité revient au préfet des Pyrénées-Orientales. Le ministre m'a demandé de vous informer à cet égard, que cette commune fait en tant que telle partie des priorités de la stratégie annuelle de contrôle de légalité définie par le préfet des Pyrénées-Orientales au début de cette année.

Depuis janvier 2013, le préfet a transmis onze lettres d'observation au maire du Barcarès. A la suite de celles-ci, et à une exception près, la municipalité a, soit retiré les actes contestés, soit les a modifiés de sorte qu'ils ne présentent plus d'éléments susceptibles de justifier un déféré du préfet. Un dossier a néanmoins donné lieu à un déféré, il s'agit du marché afférent au festival « *Electrobeach* » dont le juge administratif est aujourd'hui saisi.

.../...

Monsieur *Yvan NAYA-DUBOIS*



Actuellement, les services de la préfecture étudient également les fondements qui justifieraient de déferer prochainement un marché de travaux pour l'aménagement du restaurant le « *Bô Chelli* ».

La préfecture répond par ailleurs aux sollicitations de la chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon, attentive aux actes pris par la commune du Barcarès.

En espérant avoir répondu dans toute la mesure du possible à vos préoccupations, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

  
Thierry LATASTE